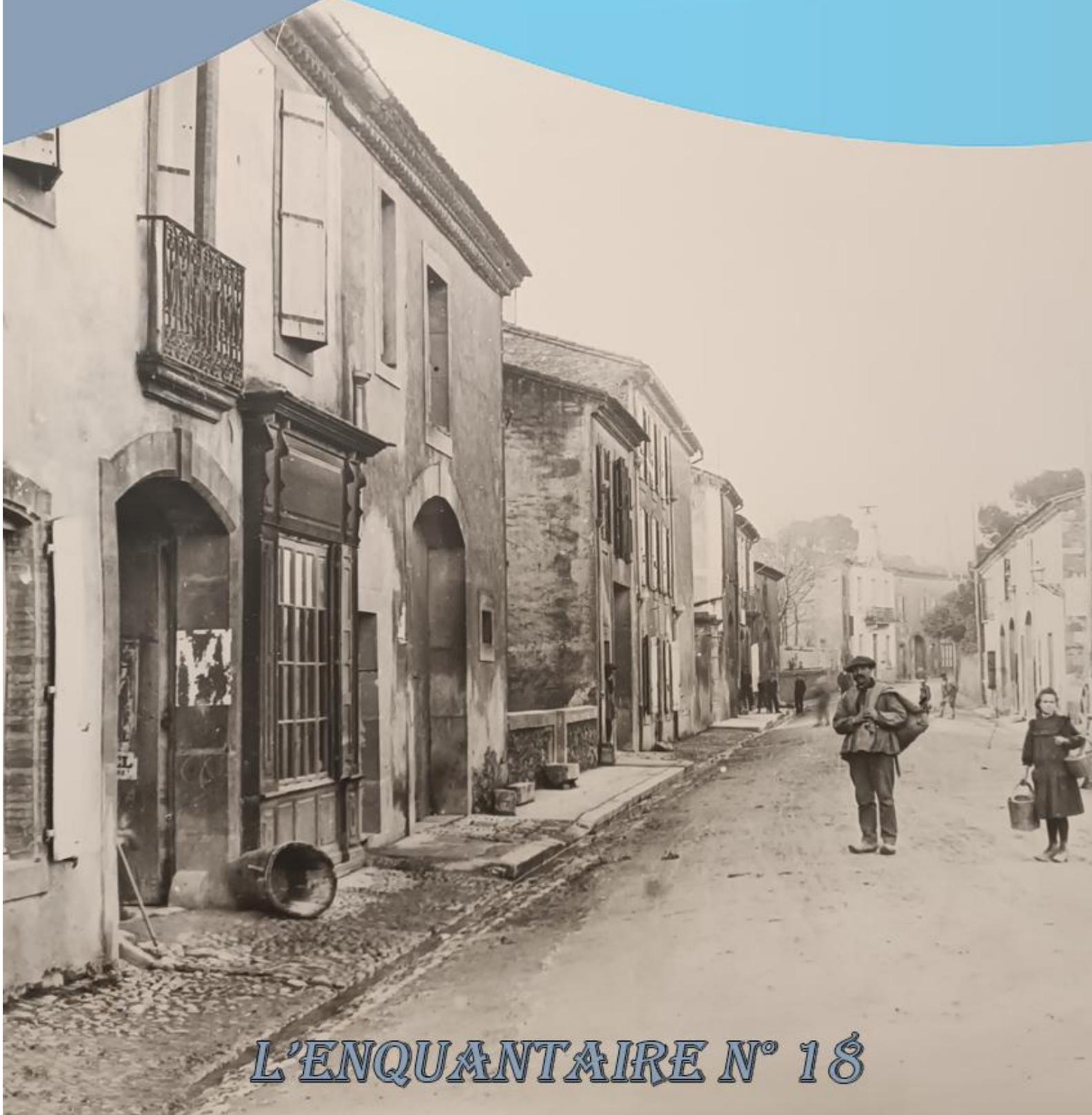




Commune de
MOUX
au pied de l'Alaric

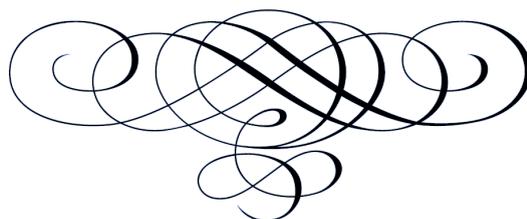
JANVIER 2023



L'ENQUANTAIRE N° 18

Sommaire

Le mot de Monsieur Le Maire	3
État civil	4
Le budget	5
Les réalisations marquantes de l'année 2022	6
Les Événements de l'année 2022	8
Les principaux projets à venir	10
Point de collecte :	12
Les associations	13
La visite du ministre	19
Aménagement de la bade	21
OLD	22
Une histoire de Moux	23
Rappel de la réglementation	25
En cas de problème électrique	27
Incivisme	27
Règlement de la collecte des encombrants	29
Rappel divers	31
Le calendrier prévisionnel du ramassage des encombrants	31



Le mot de Monsieur Le Maire

Mouxoises, Mouxois,

Nous commençons cette année en ayant une pensée pour les êtres chers qui nous ont quittés.

Une rétrospective avec les événements majeurs de l'année 2022, avec cette covid toujours présente, la guerre en Ukraine qui impacte notre pouvoir d'achat, la sécheresse qui met en évidence le dérèglement climatique.

Pour l'année 2023, nous sommes toujours dans notre démarche du mieux vivre à Moux avec la protection incendie des habitations du pourtour du massif de la Bade avec la création de pistes grâce au concours de la Préfecture et de l'ensemble des services de l'Etat, travaux qui nous ont mis à l'honneur avec la visite de Monsieur Christophe BÉCHU, ministre de la transition écologique.

La sécurisation de la traversée du village avec la mise en place de parkings et de signalisation.

Suite à notre demande, et avec l'aide de nos deux conseillers départementaux, des maires du canton ainsi que ceux de communes voisines et après plusieurs entrevues avec Mme SANDRAGNE, présidente du Conseil Départemental, un projet est en cours pour l'aménagement du carrefour de Saint Couat sur la RD 6113 suite à de nombreux accidents afin de renforcer la sécurité.

Les travaux de la nouvelle cantine devraient débuter au printemps 2023.

Le Conseil Municipal, les agents communaux et l'ensemble des associations vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2023.

Le Maire
Gérard Pioch



État civil

Naissances :

ABYED REBOLLO Rayan né le 20 novembre à Narbonne (11)

BARTHES Ethan né le 5 avril à Montpellier (34)

BARTHES Lubin né le 11 novembre à Carcassonne (11)

SAURY CARPENTIER Abel né le 26 septembre à Carcassonne (11)

SAURY CARPENTIER Isao né le 26 septembre à Carcassonne (11)

TERKI VAN DEN BROEK Diane née le 3 juin à Toulouse (31)

Mariages :

CASAL Delphine et BAUTISTA Bernard le 04 juin 2022

Décès :

LE GOE Daniel décédé le 5 janvier à Montpellier (34)

DANJOU Jeanne décédée le 10 janvier à Perpignan (66)

PERRAUT Maurice décédé le 1er mars à Carcassonne (11)

MONIER Sylviane décédée le 19 avril à Toulouse (31)

BES Consolation née LLOPIS décédée le 14 août à Moux (11)

ALBERT Anne-Marie née SIBADE décédée le 30 août à Carcassonne (11)

BOSSET Paule décédée le 8 novembre à Gretz Armainvilliers (77)

FERVAL Francine décédée le 14 novembre à La Redorte (11)

GALIBERT Jean Pierre décédé le 17 novembre à Montpellier (34)

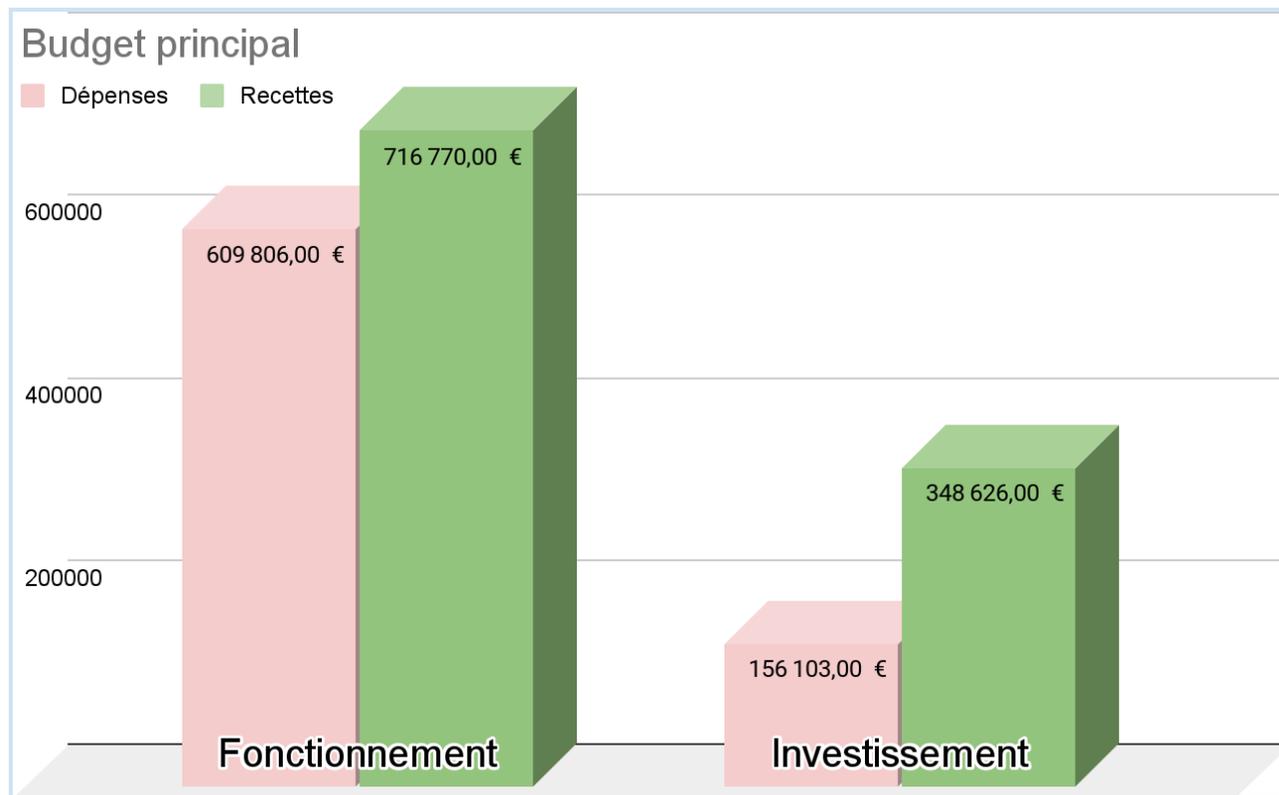
MARTINEZ Anita décédée le 19 novembre à Béziers (34)

FABREGUETTES Marie-France décédée le 7 décembre à Moux (11)

ANTECH Jacqueline née ALBERT décédée le 28 décembre à Carcassonne (11)



Le budget



Principaux postes de **dépenses** :

Fonctionnement
Achat (Électricité, énergie, voirie, équipement...) : 62805€
Entretien des biens mobiliers et maintenance (véhicules, bâtiments...): 70753€
Personnel de la mairie (salaires, cotisations et charges): 284928€
Autres charges de gestion (Subvention, SIVU...): 116399€

Principaux postes de **recettes** :

Fonctionnement
Report fonctionnement (année n-1) : 227495€
Prélèvement des impôts direct et taxes : 423264€
Dotation diverse (Reversement de l'État...) : 188315€
Revenu des immeubles : 45813€

Les réalisations marquantes de l'année 2022

La fibre est arrivée à Moux. Vous pouvez désormais vous rendre sur le site <https://www.emeraudetht.fr/> ou contacter votre fournisseur afin de vous renseigner sur les offres disponibles. Les conseillers de la société Orange sont venus sur la commune afin de présenter les offres et les modalités pour avoir la fibre.



Nous avons procédé au débroussaillage de la Bade et à la création de voies d'accès réalisées par la sécurité civile en août 2022. L'ONF est passé contrôler les obligations légales de débroussaillage des administrés concernés le 23 novembre 2022

La récupération ainsi que la vente du bois brûlé pendant l'incendie de juillet 2021 est en cours de réalisation depuis Novembre 2022.



La dernière tranche de travaux d'éclairage public passé en LED a été réalisée au mois d'août dans le village. Dans cette démarche pour l'écologie, nous avons également mis en place la coupure des lampadaires entre minuit et 5H30 du matin en été et l'hiver de 23h à 5h30.

Le paiement en ligne pour la cantine scolaire ainsi que l'ALAE a été mis en place au mois de janvier 2022. Désormais les parents des enfants fréquentant la cantine du RPI ainsi que le centre de loisirs n'ont plus besoin de se rendre en mairie et peuvent effectuer cette démarche directement de chez eux.





Des places de parking ont été marquées sur les axes principaux de la commune. Ce marquage apporte plusieurs avantages. Tout d'abord, il permet d'éviter que les personnes ne se garent sur les trottoirs. De plus, ils permettent de faire ralentir le trafic sur la commune. Nous avons également mis en place des panneaux de rappel de la priorité à droite aux entrées du village.

L'ONF ainsi que la DDTM, après avoir fait des visites de cadrage, ont fait le tour des parcelles concernées par les obligations légales de débroussaillage le 23 novembre 2022 et ont dressé des procès verbaux aux personnes qui ne les ont pas respectées. Cette démarche est nécessaire afin de sécuriser au maximum le massif de la Bade en cas d'incendie.



Barrière ONF dans l'Alaric : Suite à des vols de matériels à la vigie, nous avons dû mettre une barrière à la demande de l'Etat, du Conseil Départemental et du SDIS, située sur la piste qui monte au signal de l'Alaric. L'accès au massif est réglementé et doit faire l'objet d'une demande à la mairie.



Nous avons procédé à des travaux de rénovation dans les logements communaux. Nous avons notamment rénové le logement situé au-dessus des écoles et réparé une importante fuite d'eau dans ce bâtiment.

Un nouvel agent municipal M Roger RODRIGUEZ est arrivé sur la commune pour remplacer Xavier Raynaud parti en congé parental. M. Rodriguez est mis à la disposition de la commune par l'ESAT quelques jours par semaine, le mardi, mercredi et jeudi.



Afin d'améliorer la cohabitation sur le massif, l'ACCA s'est engagée à informer la population de ses différentes battues prévues sur la commune sur le site de l'Alaric via l'application PanneauPocket.

Les Événements de l'année 2022

Repas du 13 juillet : le repas traditionnel du 13 juillet organisé par la Municipalité a réuni 171 personnes mercredi soir sur le terrain municipal. Une dizaine de pompiers de la Sécurité Civile, basés à Lézignan durant l'été ont été invités en remerciement de leur engagement durant l'incendie de l'année passée et pour les travaux qu'ils ont réalisés pour la sécurisation des habitations situées sur le massif de la Bade. Les convives ravis de se retrouver ont apprécié les plats préparés et servis par le traiteur Arque d'Ornaisons.

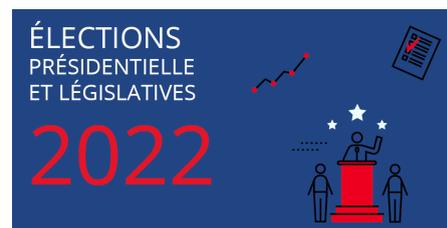
Tout au long de la soirée, les danseurs n'ont pas résisté au rythme des musiques diffusées par le DJ Mélys.

Le lendemain après-midi sur le terrain de sports, l'infatigable animateur Bébert et plusieurs bénévoles venus en renfort ont accueilli les jeunes pour 2 heures de sérieuses épreuves sportives. Malgré une chaleur accablante, une vingtaine d'enfants sont venus et n'ont rien lâché de leur enthousiasme. Des cadeaux symboliques et un goûter ont récompensé les efforts de tous.



Cinéma sous les étoiles : cette année, le film diffusé a été "Belle-File". La séance a eu lieu dans la cour des écoles le mardi 19 Juillet.

Élections présidentielles et législatives : cette année, nous avons dû organiser au sein de la commune les élections présidentielles et législatives. C'est un moment important de la démocratie de notre pays.



La CCRLCM a déployé des ambassadeurs du tri dans les communes faisant partie de la communauté. Ces ambassadeurs avaient pour but de sensibiliser la population au tri sélectif.

Comme chaque année, la mairie a organisé les cérémonies mémorielles du 8 mai et du 11 novembre. Ce sont des moments de recueillement et de souvenir clôturés par un apéritif offert. Un beau moment de convivialité



Le sénateur de l'Aude, Sébastien Pla, qui s'est rendu au cœur des vendanges dans les Corbières et le Minervois a rencontré les dirigeants de la cave coopérative Mont Alaric en présence de plusieurs élus de la commune. Après une visite des bâtiments de la cave et de ses installations récentes comme la station de lavage, le sénateur s'est intéressé à la situation des viticulteurs du secteur. Au cours de ces échanges cordiaux, les dirigeants de la cave ont souligné que, au regard des premiers cépages collectés, la récolte de cette année est porteuse d'un bon millésime en dépit du manque d'eau de cet été.



Monsieur le Maire ainsi que des conseillers municipaux et le secrétaire de mairie se sont rendus le vendredi 14 octobre à l'Arena de Narbonne afin de participer au 1er salon des maires. Salon au cours duquel, ils ont pu rencontrer divers intervenants, tant du domaine privé que du domaine public et assister à des conférences sur les économies d'énergie ou bien encore sur les animaux dangereux errants.



Les principaux projets à venir

Arrivée d'un nouveau policier municipal :

Nous attendons l'arrivée du nouveau policier municipal actuellement en formation pour remplacer Monsieur REY. Celui-ci prendra ses fonctions début d'année 2023.

Recensement de la population :

Le recensement de la population aura lieu du jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2023. C'est Mme Babeth Carles et Mme Sabine Lanes qui auront la charge de passer chez les habitants. Le recensement est obligatoire. Aussi, vous devez réserver le meilleur accueil à ces personnes. Il est à noter que lors du dernier recensement, la population mouxoise était de 701 habitants.

Vous pouvez vous recenser par internet sur le site

www.le-recensement-et-moi.fr avec votre code confidentiel de connexion.



La cantine scolaire :

Le projet de cantine scolaire va enfin voir le jour. Courant 2023, celle-ci va être construite. La mise en service est prévue fin décembre 2023. C'est un investissement important pour les jeunes de notre commune qui pourront bénéficier d'une restauration de qualité dans des locaux aux normes grâce aux subventions du département et de l'Etat.



Sécurisation du croisement RN 113 carrefour Saint Couat :



Monsieur le Maire avec le soutien des autres élus locaux du canton et communes voisines et avec l'aide de nos conseillers généraux a fait une demande auprès de la présidente du conseil départemental de l'Aude, Mme Hélène Sandragne, afin d'effectuer une étude sur la possibilité de créer un rond point au niveau du croisement de la D111 et la D 6113 suite à de nombreux accidents corporels et mortels. Cette demande a été prise en compte par la DDTM.

Le compostage :

Nous avons l'obligation de compostage collectif début 2024. Ceci est la compétence de la communauté de communes. Nous attendons donc les directives de la CCRLCM



Projet photovoltaïque :

Dans le cadre de la transition énergétique, la commune aimerait étudier la possibilité de créer un ou plusieurs champs de panneaux photovoltaïques en partenariat avec le Syaden. Plusieurs scénarios sont à l'étude.

SCOT : Le schéma de Cohérence Territorial

La mairie va être amenée à se décider sur le schéma de cohérence territoriale. Le SCOT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat...

Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologiques, énergétiques démographiques, numériques...ainsi que la réduction des permis de construire avec l'artificialisation des sols.



Schéma directeur eau potable :

La mairie va entreprendre la rédaction d'un schéma directeur du réseau d'eau potable de la commune. C'est le préalable à la réfection du château d'eau et du réseau de la commune, ainsi qu'à la recherche de fuites.



Rue des moulins :

Nous avons en projet l'aménagement et l'obligation de mise en conformité de la rue des Moulins. En effet, l'accès aux habitations doit être amélioré afin de faciliter l'intervention des secours le cas échéant.

Déchetterie Capendu :

A compter du 1 janvier, les habitants de Moux pourront aller à la déchetterie de Capendu en prévision des futurs travaux sur celle des 3F d'ici 2025.



Jeux d'enfants :

Les jeux d'enfants qui sont sur Moux sont abîmés. Aussi, le conseil municipal prévoit de les rénover et éventuellement d'en remplacer.

Point de collecte :

La mairie souhaite ajouter 2 points de collecte de tri sélectif sur la commune. En effet, rendre ces points plus proches incitera les habitants à mieux gérer les déchets.



Les associations

L'ACCA de Moux

Chers Amis,

Après une saison bien remplie, l'heure est au bilan. Le bilan cynégétique est mitigé, tout comme les années précédentes.

Le lièvre est bien présent voire abondant sur notre territoire. La fermeture anticipée permettra de garder la souche locale afin d'avoir une bonne reproduction au printemps.

La population des perdreaux est stable mais pas abondante, les lâchers de cette espèce ont donné satisfaction. Le lapin, quasiment inexistant sur notre territoire, est très faible.

Avant l'ouverture des vignes, quasiment tous les chasseurs de l'ACCA et même d'anciens ont participé à la formation décennale sécurité obligatoire dispensée par Monsieur AZEMA de la FDCA avec un rappel de procédures et de comportement, car la loi chasse de 2019 a rendu obligatoire le suivi d'une formation sécurité pour les chasseurs tous les 10 ans. Concrètement, d'ici 2030, les chasseurs devront avoir suivi cette formation pour valider leur permis. Pour la saison écoulée et pour les autres à venir, il a été demandé aux chasseurs le port de casquettes ou vêtements visibles pour pratiquer, il en va de la sécurité de tous.

SIA : Système d'Information sur les Armes. Le nouveau système d'information sur les armes SIA est accessible aux détenteurs d'armes à partir du 08/02/2022. La création d'un compte SIA avant le 1er juillet 2023 est obligatoire. Vous pouvez créer ce compte en ligne ou en cas de difficultés voir avec votre armurier.

La pratique de la chasse requiert une certaine éthique que certains chasseurs oublient : respect des autres nemrods, du gibier ainsi que de leurs compagnons canins. Ces mauvais comportements portent préjudice à l'ensemble des chasseurs. Nous voyons poindre sur notre territoire de nouveaux utilisateurs de la nature (randonneurs, quads, moto, VTT) du fait de cette cohabitation, nous nous devons d'être irréprochables pour donner une bonne image de notre passion afin d'attirer de nouveaux chasseurs. Aussi, chaque adhérent doit RESPECTER le règlement intérieur et se conformer aux arrêtés, jours et heures d'ouvertures et de fermetures.

Lors de l'assemblée générale, le bureau a été reconduit dans son intégralité. Nous remercions la Fédération et la Mairie pour leur soutien ainsi que les propriétaires chasseurs et non chasseurs pour leurs prêts de terres. A l'issue de cette dernière, un apéritif grillade concocté par le chef Henri a régalé tous les participants.

En mon nom et celui du Bureau, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année. Que vous puissiez garder santé et dynamisme afin que notre chasse perdure sur l'ensemble de notre beau territoire.

Le Président,
Philippe CARLES



La Boule d'Oc

La boule d'Oc Mouxoise, cette année 2022, a eu un vif succès avec un taux de participation exceptionnel. Le Vendredi 29 Avril, pas moins de 120 personnes ont pris la carte de membre avec repas offert + un feu d'artifice tiré par la Mairie.

Le bureau tient à remercier Monsieur le Maire, ses adjoints, le Conseil Municipal, pour son investissement, pour que les repas et les concours de boules puissent avoir lieu (Subvention, feu d'artifice, nettoyage du terrain, souches etc...), vraiment merci.

Le bureau tient à remercier toutes les personnes qui ont œuvré pour la qualité des activités. De la mise en place des tables et des chaises, aux « Saladières » pour leurs divines salades, les « Cuistophiles » pour leurs grillades exceptionnelles et les adhérents ou invités qui ont aidé au rangement de fin de repas.

Nous remercions tous les participants qui nous ont donné du spectacle et qui se sont battus pour les challenges.

Le repas du 14 Octobre a clôturé la saison, avec la remise des prix aux Lauréats avec un couscous élaboré par notre ami Olivier MATEU qui nous a également régalié en cours de saison avec une paëlla.

Merci également à Thierry Lécrivain pour nous avoir animé la soirée.

Les Lauréats cette année sont :

Catégorie Masculine

1^{er} BAUTISTA Olivier, 2^{ème} BAUTISTA Bastien, 3^{ème} LECRIVAIN Thierry

Catégorie Féminine

1^{ère} BRUNET Nathalie, 2^{ème} LANES Sabine, 3^{ème} SELLIER Axelle

Catégorie Jeunes

1^{er} LOZANO Kylian, 2^{ème} BOLANO Gabriel, 3^{ème} BOLANO Robin

Le bureau de la boule d'OC Mouxoise vous souhaite une bonne et heureuse année 2023.

Le Bureau : Président SANTIN Albert, Secrétaire ALVAREZ Jennifer, Trésorière LECRIVAIN Ludivine.

Membres : RAYNAUD Claude, CHAMPION Roger, LECRIVAIN Thierry, BERTO Daniel, BAUTISTA Olivier, MORA Benoit.



L'école de Moux

L'année 2022-2023 a démarré fort de l'équipe déjà en place avec Laura BARBAZA en CP-CE1 et Emilie PERIN en classe maternelle triple niveau. L'école a accueilli 13 nouveaux élèves de 3 à 5 ans.

Libérés des protocoles sanitaires lourds que nous avons pu connaître ces dernières années, l'école a pu ouvrir ses portes aux parents dans différents projets et notamment l'ECOLE OUVERTE. Il s'agit de faire entrer les parents dans les classes de manière pédagogique : pour partager un savoir ou une passion; pour participer à des ateliers répondant des programmes de l'Éducation Nationale. Ce projet permet aux familles d'observer leurs enfants dans le contexte scolaire et de participer à la vie de l'école. Cela permet aussi à l'Équipe Éducative de rencontrer les parents comme partenaires dans l'éducation. Jusque-là : séances de couture, séances sur les dents ou encore le sommeil, découverte des muscles, aide aux ateliers d'arts visuels ont pu avoir lieu dans les classes avec l'intervention de parents d'élèves.

L'exposition «LA GRANDE LESSIVE : la couleur de mes rêves» a eu lieu cette année dans le Foyer de MOUX à l'abri des intempéries. Cela a permis aux familles de se rencontrer autour de boissons et de crêpes confectionnées par les parents d'élèves.

Les élèves de CP-CE1 ont pu profiter d'une dizaine de séances à la piscine de CAPENDU grâce également à la mobilisation des parents agréés accompagnateurs. Le grand projet de l'année sur les émotions a pu être illustré par une séance au cinéma de FERRALS-LES-CORBIERES où les élèves ont pu visionner 5 courts-métrages tirés d'albums de jeunesse mis en images. Le marché de Noël a eu lieu cette année en partenariat avec le comité de Fête de MOUX. L'association de parents d'élèves a pu exposer quelques livres et confections des élèves et des familles. Des moments très conviviaux ont pu avoir lieu autour de repas et boissons échangés sur l'estrade ou autour de la buvette du foyer.

Pour la fin d'année, les deux écoles du RPI ont pu se retrouver dans le foyer de MOUX pour partager un goûter autour du Père-Noël venu distribuer ses beaux cadeaux à tous les enfants sages. Les parents ont enfin pu assister de nouveau à un petit spectacle de fin d'année. L'année 2023 devrait bien se poursuivre avec de nouvelles séances dans cette ECOLE OUVERTE. Il y aura également un marché aux fleurs et une fête du printemps qui seront de nouveau donnés autour d'un repas pour fêter l'arrivée des beaux jours. Des sorties sportives auront lieu. Une course longue durée au cœur de l'Aude pour les plus grands et la randonnée Galopeta vers TALAIRAN pour la classe maternelle. Un petit voyage de deux jours pour la fin d'année scolaire est également en cours d'élaboration.



Voici un résumé de ce que nous avons fait avec la MJC durant l'année.

En février, nous avons fêté carnaval autour d'un goûter et de jeux après avoir défilé dans le village, déguisés.

Pour Pâques, nous nous sommes réunis avec les autres associations du village et nous avons organisé une chasse aux œufs pour les enfants suivie d'un repas au stade, nous avons dégusté une bonne omelette réalisée par les cuistophiles.

Pour Halloween, la mjc et le comité des fêtes se sont associés pour proposer un après-midi festif, différents ateliers créatifs suivis d'un spectacle de magie et de la traditionnelle tournée des monstres afin de récolter des bonbons.

Tout au long de l'année scolaire, les cours de sport sont assurés par notre coach Damienne Hebras les lundi et jeudi au foyer pour transpirer dans la joie et la bonne humeur !

Notre cher animateur Benoît Mora, accueille aussi les jeunes à partir de 12 ans tous les mercredi après-midi ainsi que quelques après-midis durant les vacances scolaires, autour de jeux, temps d'échanges, et goûter.

Pour 2023, la mjc prévoit un après-midi carnaval, une chasse aux œufs suivie d'un repas de Pâques, ainsi qu'un vide grenier début du printemps.

Nous vous souhaitons une excellente année 2023 !



L'ALAE (accueil de loisirs associé aux écoles) accueille les enfants de 3 à 11 ans inscrits dans le RPI Moux -Montbrun. Avant l'école, dès 7h30, lors de la pause méridienne de 11h45 à 13h20, après l'école de 16h45 à 18h30 et tous les mercredis en période scolaire de 7h30 à 18h30.

Cette année encore, les enfants sont acteurs de leurs loisirs. Ils sont investis.

En début d'année, les enfants ont réalisé les vendanges et ont vu les différentes transformations du raisin .

Ils ont revisité l'automne à travers la peinture, le dessin, des créations de cadres automnaux, fresque murale.

Tous les vendredis, les tournois de jeux de société ont été maintenus afin d'apprendre à jouer ensemble et découvrir des jeux récents comme anciens .

Nous avons renouvelé l'aventure avec le Rugby Club Alaric afin de découvrir les rudiments de la balle ovale, cette année notre intervenant est TONY, il est présent le mardi de 11h45 à 13h15, il intervient sur les deux groupes cantine, deux fois 45 min .

Nous avons tenu un stand avec les confectons de Noël réalisées par nos petits lutins, les objets sont basés essentiellement sur des matières naturelles et de la récupération, le but étant d'apprendre à redonner vie à un objet .

Nous avons été invités à réaliser une partie de la déco du spectacle de l'école de Montbrun sur le thème du "cabaret illusionniste ", (décoration de la magie box, cadre déco, centres de table) nous les remercions pour leur confiance .

Nous avons participé également au spectacle de Noël du RPI, les artistes se sont entraînés soigneusement afin de vous offrir le meilleur d'eux même, le temps de ce chant danse.

Nous repartons encore pour de belles aventures pour 2023 : dans la création, la découverte de notre monde, on vous donne rdv au centre ou sur nos supports d'infos pour partager ces moments.

La municipalité a mis en place le paiement et réservation en ligne. Plus besoin de se déplacer, on règle tout de la maison pour les surfeurs du net.

Pour nous joindre : - par tél au 04 68 43 75 70

- par messenger sur le compte claemoux

- par mail claemoux@gmail.com

- à l'ancienne en se rendant sur la structure auprès du personnel ALAE

NOUS VOUS SOUHAITONS UNE ANNÉE 2023 RICHE EN DOUCEUR, EN AMUSEMENT ET SURTOUT EN SANTÉ, PRENEZ SOIN DE VOUS !!!

Les enfants et toute l'équipe de l'accueil de loisirs



La Comité des fêtes

Nous vous souhaitons une Bonne année 2023 santé, réussite et bonheur. Notre reprise du comité s'est plutôt bien passée Nous avons organisé les événements suivants : la fête d'halloween ,le marché de Noël et le loto de Noël. Pour cette nouvelle année nous faisons appel à vous. Vous êtes motivés, vous voulez faire partie d'une association dynamique ,mener des projets pour animer le village de Moux ,rejoignez nous en tant que bénévoles !!!!!

Voici les événements à venir pour 2023:

- La fête d'été les 21,22,23 juillet 2023

- la fête de la Toussaint le 31 octobre 2023

Et de nombreuses surprises à venir dont la reprise des lotos une fois par mois. Restez connecté pour en savoir plus.

Je remercie les bénévoles actuels qui s'occupent du loto particulièrement la famille Toulza et les membres du bureau ainsi que la MJC et l' ALAE mais aussi l'école de Moux.

La présidente du comité des fêtes.



La petite fugue

Notre groupe vocal de la Petite Fugue existe maintenant depuis 13 ans . Au fil du temps, nous affichons toujours la même dynamique et le même engouement pour le chant. C'est l'occasion de nous retrouver tous les mardis après-midi de 13 heures 30 à 16 heures 30 et de partager cette passion commune entre amis. Un rapprochement avec la chorale Audimat de Portel des Corbières nous a permis d'élargir notre répertoire. Nous participons régulièrement à des rencontres de chorales, nous avons donné un concert de Noël dans l'église St André le dimanche 11 décembre et depuis 2 ans, nous chantons lors des manifestations d'armistice organisées par la Municipalité.

Pour l'année 2023, un rassemblement de chorales au printemps au foyer municipal de Moux, notre participation aux rencontres des Chorales de la Berre ainsi qu'une journée à Albi pour un concert en compagnie de chorales locales sont en projet. Nous accueillons toujours avec plaisir de nouveaux choristes.



La visite du ministre

(source l'Indépendant du 28 août 2022)

Monsieur Christophe Béchu, Ministre de la transition écologique est venu apporter son soutien au département de l'Aude, le mardi 23 août 2022. Il a visité plusieurs villages dont celui de Moux. Le Maire Gérard Pioch et des membres du conseil municipal ont eu l'honneur d'accueillir ce dernier à la descente de son véhicule. Le Ministre a tenu à les remercier pour les actions engagées pour la sauvegarde des habitations qui jouxtent le massif de la Bade.

Monsieur le Maire quant à lui, a souligné que ces importants travaux (débroussaillage, défrichage et créations de pistes) n'auraient pas pu être réalisés sans l'aide du Préfet Monsieur Thierry Bonnier, la DDTM, l'ONF, le SDIS et la Sécurité Civile. Le colonel Jean Luc Beccari du SDIS a sensibilisé le ministre sur la prévoyance et la lutte contre les incendies et inondations avec ce que cela implique en termes de moyens humains, matériels et financiers.

La seconde étape de cette visite sur le village s'est déroulée dans le massif de l'Alaric pour constater l'ampleur des dégâts suite à l'incendie de 2021 qui a aussi touché les communes de Fontcouverte et Fabrezan.

Monsieur Philippe Vergnes, Président de la Chambre d'Agriculture dans une longue allocution a mis en avant le rôle prépondérant des agriculteurs, viticulteurs et bergers dans la lutte contre les incendies et aussi sur la nécessité de créer des points d'eau.

Monsieur le Ministre a terminé sa visite en remerciant, avec les Élus du département, tous les services de secours qui œuvrent tous les jours 24/24 afin de porter secours à l'ensemble de la population et préserver notre territoire des aléas climatiques.





Aménagement de la bade

(source l'Indépendant du 13 septembre 2022)

Les travaux de sécurisation du massif de la Bade qui surplombe le village sont maintenant terminés. Les bulldozers de la Sécurité civile ont créé de larges pistes à travers de la pinède qui faciliteront d'éventuelles interventions des pompiers au plus près des habitations en cas d'incendie. Des aménagements de stabilisation de ces pistes sont encore à réaliser par la commune qui rappelle par ailleurs que ces pistes ne sont pas destinées au motocross.



BUDGET PARTICIPATIF :

Le principe du projet participatif est de donner aux citoyens audois le pouvoir de proposer, voter et donc décider de projets à réaliser pour l'Aude. A l'issue d'un vote citoyen, les propositions lauréates recevront un financement du département.

Un projet de parcours de santé sportif et culturel sur le Massif de la Bade a été déposé par la MJC sur le site [Jeparticipe.aude.fr](https://jeparticipe.aude.fr)

Une réunion d'information aura lieu en début d'année 2023.



OLD

(source l'Indépendant)

Lundi 7 février, les Mouxois étaient conviés à une réunion publique d'information sur la prévention des incendies. Les maires de Comigne, Fabrezan, Fontcouverte, Montbrun, Monsieur André Hernandez, Président de la Communauté de Communes du Lézignanais et Corbières Minervois ainsi que les élus de la commune assistaient à cette réunion. Depuis 40 ans, les zones boisées et les zones de garrigues s'étendent et se rapprochent du village. La composition de ces zones de végétation méditerranéenne fortement combustible se conjuguant aux effets du changement climatique annonce notamment des prévisions de phénomènes incendies plus fortes et plus puissantes. Les dispositifs existants dans la lutte contre le feu doivent être renforcés dans le département de l'Aude touché par une augmentation des départs de feux chaque été.

Les services du SDIS, de l'ONF et de la DDTM sont intervenus tout à tour pour sensibiliser la population à la nécessité d'engager des travaux de débroussaillage pour protéger les gens, les maisons, pour limiter la propagation du feu et réduire son intensité et aussi pour faciliter le travail des sapeurs-pompiers. « D'après les constats faits sur le terrain cette opération est cruciale en terme de prévention d'incendie, leur carence est fatale ». La taille des arbres voire leur abattage, le ratissage des sols dans un rayon de 50 mètres autour des habitations sont des obligations tout comme l'élagage des haies voisines. Les propriétaires concernés par cette première tranche de travaux massifs ont tous reçu un courrier spécifique. Les services de la DDTM ont prévu de se rendre sur place le 21 et 25 février pour des contrôles pédagogiques et de conseil pour ces travaux qui devront être réalisés fin juin .

Que faire si vous êtes témoin d'un départ d'incendie :

- Appelez les sapeurs pompiers en composant le 18 ou le 112
- Précisez le lieu exact du feu, son importance et la nature de la végétation qui brûle
- Dites s'il y a des personnes ou des habitations menacées
- Attendez la validation des pompiers avant de raccrocher.

Si vous voyez le feu arriver sur votre maison, calfeutrez vous sauf si un ordre d'évacuation est donné

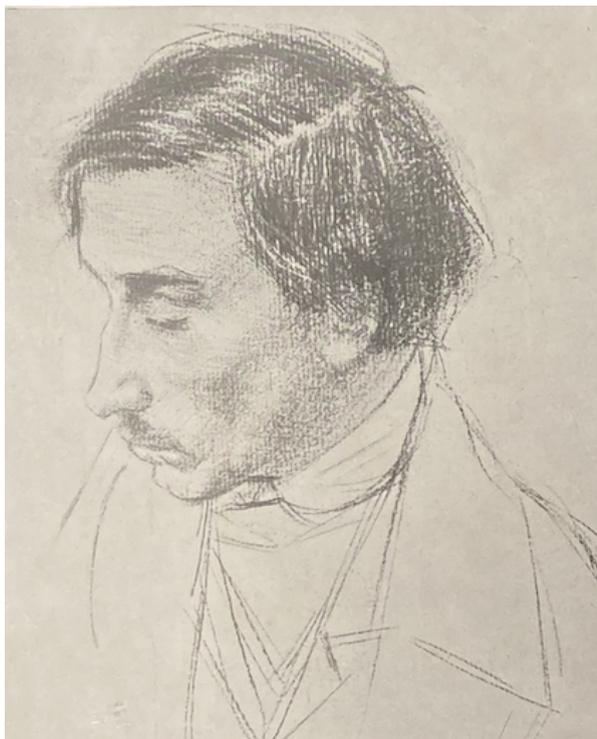


Une histoire de Moux

Henri Bataille, grand poète de Moux

Moux a été le berceau de plusieurs poètes dont Henri Bataille. Il est né à Nîmes le 4 avril 1872 et mort à Rueil Malmaison le 2 mars 1922. Le centenaire de sa disparition est l'occasion de lui rendre hommage au travers de quelques sur sa biographie.

Cet homme de lettres a conservé pour Moux, berceau de sa famille maternelle Mestre, et pour Castelnaudary celui de sa famille paternelle des attaches indéfectibles. Devenu orphelin très jeune, il fut élevé par sa sœur, Marguerite Blagé, et exprima très tôt ses dons pour le dessin, la peinture et l'écriture. Sa première pièce, "La Belle au bois dormant" (1894), fut décriée par la critique. Il se consacra alors à la poésie, et publia un recueil de poèmes, "La Chambre Blanche, puis un album de lithographies, "Têtes et pensées", portraits d'écrivains. Il persista dans l'écriture de pièces de théâtre jusqu'à sa mort, avec un succès populaire qui ne se démentit jamais. On mesure mal aujourd'hui ce que fut le succès de Bataille dans ce Paris frivole de l'avant-guerre. Ses pièces furent jouées à la Comédie française et dans les plus prestigieux théâtres parisiens. Henry Bataille fut au centre de la vie de la capitale. Adulé, décrié, il persista dans ses critiques des mœurs bourgeoises de l'époque. Parmi ses pièces les plus célèbres : "La Vierge folle" (adaptée à la télévision), "L'Enfant de l'amour", "Résurrection", "Maman colibri", "La Femme nue", "Le scandale". Épouse, égéries, actrices, son entourage féminin était le plus en vue du moment : Berthe Bady, Yvonne de Bray, Réjane, Cécile Sorel de la Comédie française... Durant 15 ans, il fut joué à Broadway. A travers son œuvre poétique, il a laissé une trace durable et reçut l'éloge d'Aragon, de Marcel Pagnol et de Robert Sabatier. Vivant un certain désenchantement entre ses souvenirs d'enfance et l'idée de la mort qui ne le quitta jamais, il venait à Moux pour des vacances dans la maison familiale. Son tombeau, érigé dans le village sur le chemin de l'Aric a été réalisé en 1922-1923 par François Pompon sur la conception de l'auteur. Il est le symbole de son vécu et de son œuvre.



Henri Bataille (1890)

Quand j'étais petit, juché sur le mont Aric,
Je regardais venir au loin l'orage noir,
Gonflé de cumulus en grappes. Sur mon pic
J'imaginai là-bas, derrière les montagnes,
La Catalogne ardente et la rose Cerdagne...
Le nuage venait du pays des muscats.
Il était éclairé, en dessous, par l'Espagne,
Ce reflet qui montait vers lui, tout droit, d'en bas,
C'était le reflet d'or des choses sévillanes,
Des jardins lumineux, des plages assoiffantes,
Au pays des barbiers, des châles, des tartanes,
Des galéas chargées, des boucaniers qui chantent...
Par dessus le grand mur des monts, ils arrivaient,
Lourds de richesses, les nuages, gros de rêves,
Gonflés comme des sacs de grenades, qui crèvent...
Ici la solitude, le thym, les genêts,
Les garigues, les bergeries, l'orage noir :
Là-bas, sous le nuage, une fête illusoire,
L'illumination d'un pays tout en or,
D'où monterait toujours, avec des lueurs vagues,
Le bruit brusque de la musique, des accords
De clochettes et de castagnettes qui claquent...
Pays des jujubiers et des cédrats sucés...
Ruissellement lointain d'une brise alisée...
Depuis lors, toujours, quand je vois, après l'orage,
Monter des cumulus dorés sur la campagne,
Il me semble, au profond du ciel, que tout nuage
A son flanc azuré, porte un reflet d'Espagne.

Henri Bataille

Rappel de la réglementation

Au vu du comportement de certains concitoyens, un bref rappel des articles de loi est nécessaire. Nous avons des droits mais aussi des devoirs.

Le stationnement :

Article R417-9 Modifié par Décret n°2003-293 du 31 mars 2003 - art. 2 () JORF 1er avril 2003

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers.

Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau.

Tout arrêt ou stationnement dangereux est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement dangereux, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.

Tout conducteur coupable de l'une des infractions prévues au présent article encourt également la peine complémentaire de suspension du permis de conduire pour une durée de trois ans au plus, cette suspension pouvant être limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle.

Toute contravention au présent article donne lieu de plein droit à la réduction de trois points du permis de conduire.

Pour les véhicules non motorisés (remorques, caravanes), un arrêté municipal interdira le stationnement sur un même point de la voie publique ou de ses dépendances (sauf travaux).

La divagation des chiens :

Modifié par Arrêté 1989-07-31 art. 1 JORF 8 août 1989

Pour prévenir la destruction des oiseaux et de toutes espèces de gibier et pour favoriser leur repeuplement, il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois, ainsi que dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. " Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin. "

Définition de la divagation – Art. 213-1 du Code Rural

Est considéré en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant les cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Code Rural Art 213-2 : Il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats. l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres. Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2e classe.

AMENDE DÉJECTION CANINE, BORNES DE SALUBRITÉ ET ESPACES INTERDITS AUX CHIENS

Le montant de l'amende prévu dans ce cas est de 35 € et peut être majoré par les communes qui le désirent. C'est pourquoi, dans certaines villes, l'amende pour avoir abandonné les déjections de son animal sur la voie publique peut atteindre les 450 €.

Actuellement, la loi française n'interdit pas toujours de promener son chien sans laisse en ville. En revanche, certains arrêtés municipaux vous en empêchent. Il faut alors prendre des dispositions et se renseigner auprès de votre commune pour savoir quels sont vos droits. En revanche, l'article de loi L211-22 du Code rural précisent que les maires « (...) prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens de 1ere et 2eme catégorie soient muselés. **Un arrêté municipal sera pris dans ce sens. Tous les chiens dans l'enceinte du village auront obligation d'être tenus en laisse.**

La taille et l'élagage des haies :

Articles de loi du code civil sur l'obligation de taille et d'élagage des propriétaires riverains:

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public. Respecter les distances minimales (Article 671 du code civil) les distances à respecter sont les suivantes : pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative La distance se calcule du milieu du tronc, de l'autre côté c'est la limite séparative qui sert de point de mesure. Si les terrains sont à des niveaux différents, les hauteurs des plantations sont mesurées par rapport au niveau du terrain où elles sont plantées. Responsabilités du propriétaire des végétaux (Article 672 du Code civil et Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881) Lorsque le voisin ne respecte pas les règles de distance, il peut être contraint par le tribunal soit d'élaguer les arbres à la hauteur légale, soit de les arracher. Vous ne pouvez plus exiger l'arrachage de l'arbre si ce dernier a dépassé la hauteur légale ou préconisée par les usages locaux depuis plus de 30 ans. Le point de départ de ce délai est la date où l'arbre en grandissant a dépassé la hauteur prescrite

Le débroussaillage :

- Article L131-10 Création Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. (V)

On entend par débroussaillage pour l'application du présent titre les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal. Elles peuvent comprendre l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupes. Le représentant de l'Etat dans le département arrête les modalités de mise en œuvre du débroussaillage selon la nature des risques.

- Article L131-11 Création Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. (V)

Dans des zones particulièrement exposées aux incendies, situées hors des territoires exposés aux risques d'incendie mentionnés aux chapitres II à IV du présent titre, le représentant de l'Etat dans le département peut, indépendamment des pouvoirs du maire, décider qu'il sera pourvu au débroussaillage d'office aux frais du propriétaire, faute pour ce dernier ou pour les occupants de son chef de débroussailler son terrain jusqu'à une distance maximum de 50 mètres des constructions, chantiers et installations de toute nature lui appartenant.

Lorsque la nature de la fréquentation ou de l'occupation d'un bâtiment d'habitation justifie des précautions particulières pour la protection des vies humaines, il peut en outre rendre obligatoire le débroussaillage sur les fonds voisins jusqu'à une distance de 50 mètres de l'habitation et, éventuellement, y pourvoir d'office aux frais du propriétaire de cette habitation.

- Article L131-12 Création Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. (V)

Lorsque la présence sur une propriété de constructions, chantiers et installations de toute nature entraîne, en application des articles L. 131-11, L. 134-6 et L. 134-10 à L. 134-12, une obligation de débroussaillage qui s'étend au-delà des limites de cette propriété, le propriétaire, ou l'occupant, des fonds voisins compris dans le périmètre soumis à cette obligation ne peut s'opposer à leur réalisation par celui de qui résulte l'obligation et à qui en incombe la charge. Il peut réaliser lui-même ces travaux.

En cas de refus d'accès à sa propriété, l'obligation de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé est mise à sa charge.

- Article L2213-25

Faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure.

Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain prescrits n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit.

Si le propriétaire ou, en cas d'indivision, un ou plusieurs des indivisaires n'ont pu être identifiés, la notification les concernant est valablement faite à la mairie.

Chenil animalier de la communauté de commune :

Depuis le 1 Janvier 2023, un chenil animalier vient d'ouvrir sur la communauté de commune. Celui-ci accueille les animaux errant dans les villages. Nous rappelons que chaque propriétaire est responsable de ses animaux. La divagation est punie d'une amende.



En cas de problème électrique

Pour toute panne électrique, vous pouvez consulter le suivi en ligne des coupures sur le réseau mis en place par Enedis:

<https://www.enedis.fr/panne-et-interruption>



Un numéro est aussi mis à disposition pour des informations : **0972675011**

Incivisme

Bonjour, encore une fois , l'incivisme de certains nuit aux habitants. Tout au long de l'année, nous mobilisons les employés de la commune pour des tâches qui ne leur incombent pas. **La rue n'est pas une poubelle. La nature non plus.** Combien de fois allons-nous devoir le dire. Il en va du respect de chacun.

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité de chacun d'amener ses propres déchets dans les lieux adaptés !!

Soyons tous responsables.



Rappel :

Nous avons des points de collecte de tri sélectif.

Verres, cartons d'emballage domestique, papiers, plastiques, boîtes de conserve, emballages. Situés Route de Montbrun et à la distillerie. Par ailleurs, un point de collecte spécifique pour les cartons industriels et les vêtements est situé à la Distillerie.



Pas de porte propre :

Chaque habitant d'une maison individuelle est tenu d'effectuer lui-même l'entretien du trottoir situé devant chez lui, au même titre que dans un lotissement de plusieurs habitations. Dans le cas d'un immeuble à étages, c'est le syndic de copropriété qui assume cette tâche.



La déchetterie des 3F :

Une déchetterie est à disposition des habitants. Celle-ci se situe entre Fontcouverte et Ferrals.

<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>	<i>Samedi</i>	<i>Dimanche</i>
<i>Fermée</i>	<i>8h-12h / 14h-17h</i>	<i>Fermée</i>				

La déchetterie de Capendu :

<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>	<i>Samedi</i>	<i>Dimanche</i>
<i>Fermée</i>	<i>8h-12h / 13h30-17h30</i>	<i>Fermée</i>				

Règlement de la collecte des encombrants

Les déchets volumineux (encombrants) des ménages ne sont pas collectés avec les ordures ménagères. Ils font l'objet d'une collecte à part organisée selon des modalités fixées par la mairie.

- Qu'est ce qu'un encombrant ?

Les encombrants sont des déchets qui, du fait de leur poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères.

- Qui est concerné ?

Les particuliers résidant sur la commune uniquement.

- Quelle quantité d'encombrant puis-je déposer ?

La quantité d'objets encombrants est limitée :

- Volume maximum : 1,5 m³ par collecte
- Longueur maximum : 2 mètres,
- Poids maximum : 75 kg / objet.

- Quand a lieu la collecte ?

A partir de septembre, la collecte se fera **le 2nd et le dernier mercredi de chaque mois** par les agents municipaux.

Les objets encombrants déposés sur la voie publique ne doivent **présenter de danger ni pour les passants, ni pour les agents de collectes.**

- Liste des encombrants pris en charge :

- les gros appareils électroménagers
- les sommiers et les matelas
- les meubles, les portes, fenêtres exempts de vitrage et d'éclats de verre
- les gros objets en métal, plastique ou bois

- **Liste des encombrants qui ne sont pas pris en charge :**

Voici la liste des encombrants **non pris en charge**:

- les déchets de construction ou démolition, les déblais de travaux, gravats, sanitaires, cartons,
- les déchets toxiques, pots de peinture, pneus, batteries de voitures,
- les sacs ou cartons remplis d'objets,
- les piles, accumulateurs et batteries : ils doivent être retirés des appareils électriques hors d'usage, avant de les déposer sur la voie publique.
- les ordures ménagères
- les cartons
- les déchets verts (tontes, branches, feuilles ...)
- les déchets issus des activités artisanales, commerciales, industrielles ou agricoles
- les épaves de véhicules, y compris les engins agricoles
- les bouteilles de gaz ou tout autre récipient sous pression
- les déchets putrescibles et les cadavres d'animaux
- les produits contenant de l'amiante
- les huiles moteur
- les huiles de cuisine
- les vitres, miroirs et pare-brises
- ...

ATTENTION

Tous ces déchets nécessitent d'être déposés en déchèterie.

- **Quelles sont les obligations du déposant ?**

- Les objets ou mobilier doivent être triés : Fer / Bois / Plastique
- Le mobilier doit être impérativement démonté.
- Après le ramassage, le balayage et le nettoyage des débris éventuels restent à la charge du déposant.
- Les encombrants restent sous la responsabilité du déposant tant qu'ils n'ont pas été pris en charge.

Rappel divers

Horaires de la mairie :

La mairie accueille le public tous les matins du lundi au vendredi de 8h à 12h.
Accueil téléphonique tous les après-midi.

Cahier de liaison et d'échange :

Disponible au secrétariat de la mairie, ce cahier permettra aux administrés de noter toute suggestion constructive ou signaler un quelconque dysfonctionnement.

Vous pouvez également, si vous le souhaitez, faire cette démarche par mail à :

commune-de-moux@orange.fr

CALENDRIER 2023

JUILLET

SAM 1	10-18	Théry	34-52
D 2	11-19	Marcinon	34-52
LUN 3	14-21	Thomas	36
MAR 4	10-18	Florent	36
MER 5	18-05	Antoine	36
JEU 6	10-18	Mariette	36
VEN 7	18-07	Raoul	36
SAM 8	18-03	Thibault	36
D 9	19-04	Anastasia	36
LUN 10	19-03	Ulrich	36
MAR 11	19-03	Benoit	36
MER 12	19-01	Encombrants	36
JEU 13	19-07	Hervé et Joël	36
VEN 14	19-03	Stéphanie	36
SAM 15	19-03	Donald	36
D 16	19-01	M. Camille	36
LUN 17	19-07	Charlotte	36
MAR 18	19-06	Frédéric	36
MER 19	20-03	Asahé	36
JEU 20	20-04	Maria	36
VEN 21	20-03	Victor	36
SAM 22	20-02	Marie Madeleine	36
D 23	20-01	Brigitte	36
LUN 24	20-08	Christine	36
MAR 25	20-03	Jacques	36
MER 26	20-03	Natacha	36
JEU 27	20-04	Nathalie	36
VEN 28	20-05	Samson	36
SAM 29	20-03	Martine	36
D 30	20-04	Johanna	36
LUN 31	20-03	Arvid	36

JOURS OUVRABLES 25 JOURS OUVRES 20

AOÛT

MAR 1	20-10	Alphonse	36-52
MER 2	20-10	Julien Eymard	36-52
JEU 3	20-10	Lylie	36-52
VEN 4	20-10	Jean-M. Vianney	36-52
SAM 5	20-10	Abel	36-52
D 6	20-10	Transfiguration	36-52
LUN 7	20-10	Gaëtan	36-52
MAR 8	20-10	Encombrants	36-52
MER 9	20-10	Encombrants	36-52
JEU 10	20-10	Laurent	36-52
VEN 11	20-10	Chaire	36-52
SAM 12	20-10	Jeanne F.C.	36-52
D 13	20-10	Reynolds	36-52
LUN 14	20-10	Erard	36-52
MAR 15	20-10	Encombrants	36-52
MER 16	20-10	Amel	36-52
JEU 17	20-10	Papocotte	36-52
VEN 18	20-10	Hélène	36-52
SAM 19	20-10	Jean Eudes	36-52
D 20	20-10	Bernard	36-52
LUN 21	20-10	Christophe	36-52
MAR 22	20-10	Fabrice	36-52
MER 23	20-10	Rose de Lima	36-52
JEU 24	20-10	Berthélémy	36-52
VEN 25	20-10	Louis	36-52
SAM 26	20-10	Natacha	36-52
D 27	20-10	Marcus	36-52
LUN 28	20-10	Augustin	36-52
MAR 29	20-10	Sabine	36-52
MER 30	20-10	Encombrants	36-52
JEU 31	20-10	Arvid	36-52

JOURS OUVRABLES 26 JOURS OUVRES 22

SEPTEMBRE

VEN 1	20-10	Gilles	36-52
SAM 2	20-10	Ingrid	36-52
D 3	20-10	Colombe	36-52
LUN 4	20-10	Noémie	36-52
MAR 5	20-10	Rafissa	36-52
MER 6	20-10	Bernard	36-52
JEU 7	20-10	Reine	36-52
VEN 8	20-10	Nathalie	36-52
SAM 9	20-10	Alain	36-52
D 10	20-10	Inès	36-52
LUN 11	20-10	Adélie	36-52
MAR 12	20-10	Apollinaire	36-52
MER 13	20-10	Encombrants	36-52
JEU 14	20-10	Cécile	36-52
VEN 15	20-10	Robert	36-52
SAM 16	20-10	Edith	36-52
D 17	20-10	Renard	36-52
LUN 18	20-10	Nadège	36-52
MAR 19	20-10	Emilie	36-52
MER 20	20-10	Davy	36-52
JEU 21	20-10	Mumtaz	36-52
VEN 22	20-10	Maurice	36-52
SAM 23	20-10	Armine	36-52
D 24	20-10	Thibault	36-52
LUN 25	20-10	Hermann	36-52
MAR 26	20-10	Cécile et Damien	36-52
MER 27	20-10	Encombrants	36-52
JEU 28	20-10	Yves	36-52
VEN 29	20-10	Michel	36-52
SAM 30	20-10	Jérôme	36-52
MAR 31	20-10	Quentin	36-52

JOURS OUVRABLES 26 JOURS OUVRES 21

OCTOBRE

D 1	20-10	TM de TE Jean	36-52
LUN 2	20-10	Léger	36-52
MAR 3	20-10	Gérard	36-52
MER 4	20-10	Fl. d'Assise	36-52
JEU 5	20-10	Fleur	36-52
VEN 6	20-10	Bruno	36-52
SAM 7	20-10	Serge	36-52
D 8	20-10	Félicé	36-52
LUN 9	20-10	Denis	36-52
MAR 10	20-10	Shaban	36-52
MER 11	20-10	Encombrants	36-52
JEU 12	20-10	Wilfried	36-52
VEN 13	20-10	Gérard	36-52
SAM 14	20-10	Josée	36-52
D 15	20-10	Thibault et Aude	36-52
LUN 16	20-10	Edwige	36-52
MAR 17	20-10	Shaban	36-52
MER 18	20-10	Luc	36-52
JEU 19	20-10	René	36-52
VEN 20	20-10	Adeline	36-52
SAM 21	20-10	Cécile	36-52
D 22	20-10	Élodie	36-52
LUN 23	20-10	Jean de Capistran	36-52
MAR 24	20-10	Florentin	36-52
MER 25	20-10	Encombrants	36-52
JEU 26	20-10	Demis	36-52
VEN 27	20-10	Enzaire	36-52
SAM 28	20-10	Josée	36-52
D 29	20-10	Narcisse	36-52
LUN 30	20-10	Benjamin	36-52
MAR 31	20-10	Quentin	36-52

JOURS OUVRABLES 26 JOURS OUVRES 22

NOVEMBRE

MER 1	20-10	Toussaint	36-52
JEU 2	20-10	Défons	36-52
VEN 3	20-10	Hubert	36-52
SAM 4	20-10	Charles	36-52
D 5	20-10	Serge	36-52
LUN 6	20-10	Berthe	36-52
MAR 7	20-10	Carole	36-52
MER 8	20-10	Encombrants	36-52
JEU 9	20-10	Théodore	36-52
VEN 10	20-10	Leon	36-52
SAM 11	20-10	ARMISTICE 1918	36-52
D 12	20-10	Quentin	36-52
LUN 13	20-10	Brice	36-52
MAR 14	20-10	Sophie	36-52
MER 15	20-10	Albert	36-52
JEU 16	20-10	Marguerite	36-52
VEN 17	20-10	Elisabeth	36-52
SAM 18	20-10	Aude	36-52
D 19	20-10	Tanguy	36-52
LUN 20	20-10	Edmond	36-52
MAR 21	20-10	Prés. de Mairie	36-52
MER 22	20-10	Cécile	36-52
JEU 23	20-10	Clément	36-52
VEN 24	20-10	Florence	36-52
SAM 25	20-10	Caroline	36-52
D 26	20-10	Delphine	36-52
LUN 27	20-10	Skaria	36-52
MAR 28	20-10	Encombrants	36-52
MER 29	20-10	Encombrants	36-52
JEU 30	20-10	Audif	36-52
MAR 31	20-10	Encombrants	36-52

JOURS OUVRABLES 24 JOURS OUVRES 21

DÉCEMBRE

VEN 1	20-10	Florence	36-52
SAM 2	20-10	Wladimir	36-52
D 3	20-10	Encombrants	36-52
LUN 4	20-10	Barbara	36-52
MAR 5	20-10	Gérard	36-52
MER 6	20-10	Nicolas	36-52
JEU 7	20-10	Ambroise	36-52
VEN 8	20-10	Imm. Conception	36-52
SAM 9	20-10	Pierre Fourier	36-52
D 10	20-10	Romain	36-52
LUN 11	20-10	Daniel	36-52
MAR 12	20-10	Carentin	36-52
MER 13	20-10	Encombrants	36-52
JEU 14	20-10	Océane	36-52
VEN 15	20-10	Nicolas	36-52
SAM 16	20-10	Alice	36-52
D 17	20-10	Gué	36-52
LUN 18	20-10	Gallen	36-52
MAR 19	20-10	Urban	36-52
MER 20	20-10	Théophile	36-52
JEU 21	20-10	Pierre C.	36-52
VEN 22	20-10	Encombrants	36-52
SAM 23	20-10	Armand	36-52
D 24	20-10	Agathe	36-52
LUN 25	20-10	Encombrants	36-52
MAR 26	20-10	Elienne	36-52
MER 27	20-10	Encombrants	36-52
JEU 28	20-10	Innocent	36-52
VEN 29	20-10	David	36-52
SAM 30	20-10	Roger	36-52
D 31	20-10	Suzanne	36-52

JOURS OUVRABLES 25 JOURS OUVRES 20

■ ZONE A-Académies de Beaupré, Bortolux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers
■ ZONE B-Académies d'Als-Moselle, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg
■ ZONE C-Académie de Créteil
■ ZONE D-Académie de Poitiers
● JOURS FÉRIES ● NOUVELLE LUNE ● PREMIER QUARTIER ● PLEINE LUNE ● DERNIER QUARTIER